



Association Estuaires Loire & Vilaine

Siège social

9 bis bd des Korrigans
44 510 LE POULIGUEN

Secrétariat

16 rue des Grandes Perrières
44420 LA TURBALLE

<http://www.assoloirevilaine.fr>

SEPTEMBRE 2018

Le mot du Président

-

Présentation de la
nouvelle équipe

-

Un été 2018 à risque pour
notre littoral

-

La participation citoyenne

-

Et vous pêchez-vous
durable ?

-

La DCSSM

-

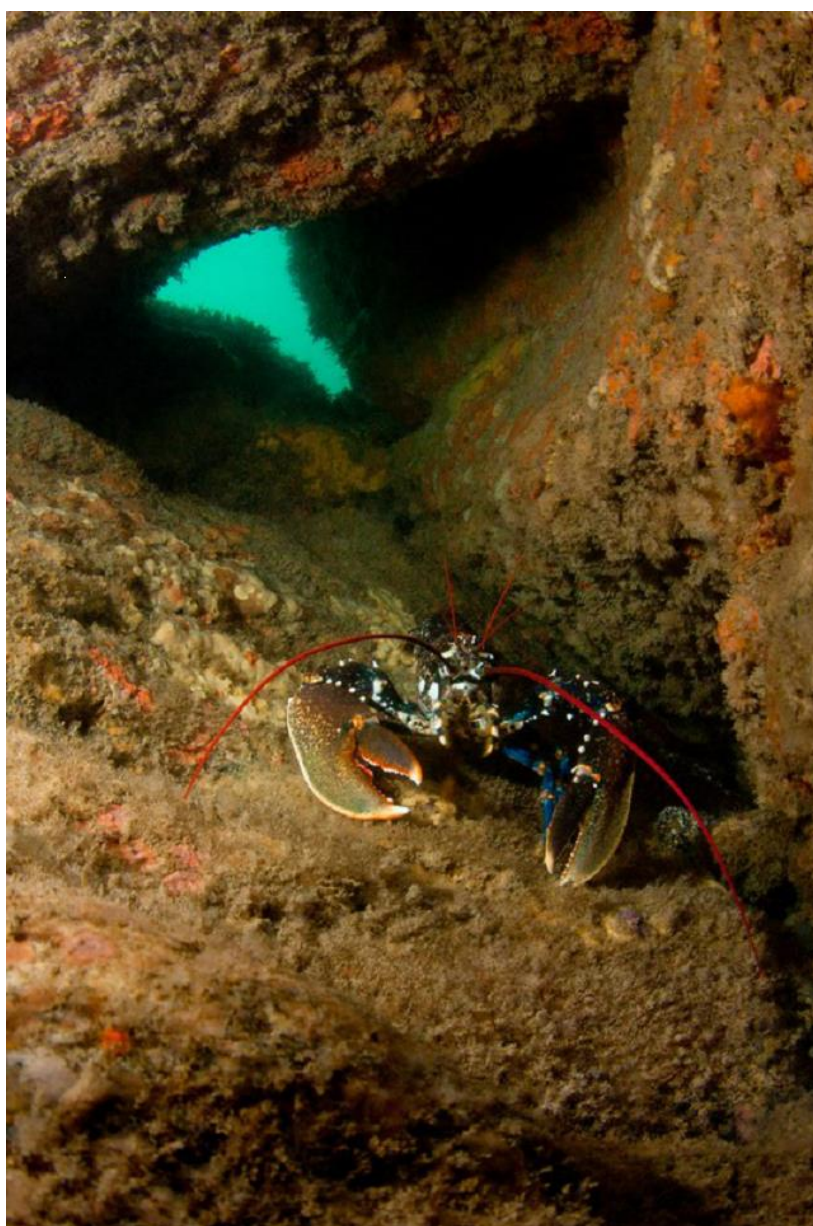
"IKEJIME" ou
« Tuer vivant »

-

Contacts

-

Bulletin d'adhésion





Chers amis,

Dans ce mot, je m'adresse à tous ceux qui nous ont rejoint récemment, adhérents et sympathisants. Il n'est pas non plus dénué de sens de rappeler ce pourquoi nous agissons.

Devant un état dégradé de notre milieu marin constaté par deux plongeurs apnéistes (Eric Lauvray et moi-même), l'association Estuaires Loire Vilaine (ELV) a été constituée en 2008. Son objet est l'étude et la préservation de la qualité de l'eau, des fonds marins et de la biodiversité marine entre la Loire et la Vilaine. Sans cette qualité bactériologique et écologique des eaux du littoral, les activités primaires, pêche, conchyliculture, saliculture sont menacées. Mais aussi la pêche à pied, la plage et les baignades. La qualité de l'eau reflète l'authenticité de notre littoral.

ELV a porté un projet scientifique pendant 5 ans qui a permis de montrer que les laminaires jouent le rôle de bio-indicateur (témoin) de la qualité écologique de l'eau. Le protocole ELV est repris par l'Etat dans les cadres des directives européennes, la DCE (directive cadre sur l'eau) et la DCSSM (Directive cadre stratégie pour le milieu marin) dont vous retrouverez le rôle et les objectifs dans cette newsletter. Par ailleurs, nous continuons nos observations sous-marines et nos cartes représentant les surfaces de laminaires en particulier dans la baie de la Baule, secteur très sensible (voir le site, www.assoloirevilaine.fr).

A partir de ces résultats et de ce travail reconnu, nous sommes invités à de nombreuses réunions qui ont pour objet de réfléchir à de meilleures pratiques pour améliorer la qualité des masses d'eaux côtières, par exemple, développer l'économie tout en préservant l'environnement (et peut être un jour à partir de l'environnement, développer l'économie et les emplois). La mer est tellement tributaire de ce qui se passe à terre (75% des pollutions), qu'il faut agir en amont sur les bassins versants, sur l'urbanisme, avec une autre manière de construire, plus écologique, et une agriculture respectueuse de la biodiversité. Un monde capable de s'adapter au changement climatique. Nos observations se font pendant l'été, quand les eaux sont suffisamment claires. Le reste de l'année est consacré aux réunions, aux écrits, aux conférences, aux films et au suivi d'une personne engagée en service civique. Ce travail est du plein temps à certains moments.*

Les enjeux concernant la qualité de l'eau sont importants et vitaux. ELV apporte sa pierre à cet édifice, c'est notre rôle environnemental et sociétal. Une amélioration de la qualité des masses d'eau, des fonds marins et de la biodiversité ne se fera que par un constat partagé des diagnostics et des solutions, entre associations, citoyens, politiques et entreprises. Mais la participation démocratique est difficile à mettre en œuvre (voir article ci-après).

Par contre ce qui est encourageant, c'est par exemple que nos diagnostics et les solutions que nous proposons aussi bien dans les réunions que les conférences, sont écoutés et font parfois l'unanimité. C'est aussi que les demandes lors de l'assemblée générale pour faire partie du CA de l'association étaient plus importantes cette année que le nombre de places (8), alors que d'autres associations ont du mal à trouver un bureau.

*Réunions DCSSM, AMRL, la stratégie maritime des pays de la Loire, Natura 2000 plateau du Four et Loire externe, IFREMER, le GIP Loire (groupement d'intérêt professionnel Loire) "la Breizcop" ou l'avenir des territoires de Bretagne à l'horizon 2040.

Présentation de la nouvelle équipe

1. Composition du bureau :

- **Jean-Claude MENARD** - *Président et Fondateur de l'association*
- **Aurélie BAUDOUIN** - *Secrétaire de l'association*
- **Jean-Pierre RIGAULT** - *Trésorier de l'association*

2. Membres du Conseil d'Administration :

- **Eric LAUVRAY** - *Co-fondateur de l'association*
- **Frédéric LECHAT**
- **Patrick SANTERRE**
- **Laurence MIOSSEC**
- **Patrice NAINTRE**
- **René LE GOUÉZ**





Que s'est-il passé cet été sur notre littoral ?... Nous avons connu un été particulièrement chaud en France et dans l'hémisphère nord. Sur le littoral, cette chaleur a été modérée par un léger vent thermique le soir, et il est vrai que les soirées étaient belles.

Nous avons également connu en raison de cette chaleur deux ou trois épisodes orageux avec de fortes pluies. Ces épisodes ont commencé en juin au moment où les agriculteurs sèment le maïs avec les engrais et les pesticides. Les champs ont été lessivés et tous ces produits phytosanitaires ont rapidement, sans être dégradés, rejoint les fossés, rivières et fleuves et in fine la mer ! Malgré un temps chaud, les orages ont perturbé la production du sel et ce sera une petite saison pour les paludiers.

Comme nous le montrons dans nos conférences, les crues de printemps sont les plus néfastes pour le milieu marin. Le cocktail est le suivant : engrais + chaleur et soleil = production d'algues vertes et/ou de micro algues. Si la turbidité (inverse de la transparence) de l'eau est élevée, et c'est le cas dans nos estuaires nous aurons peu d'algues vertes mais beaucoup de blooms de phytoplancton, des « micro » algues vertes (*Lepidodinium chlorophorum*, eaux vertes et *Mesodinium Rubrum*), eaux brunes).



Ces colorations sont dues à des proliférations de millions de cellules par litre d'eau. Elles sont plus présentes dans les baies peu profondes, plus chaudes et où les mouvements d'eau sont faibles (Baie de Vilaine, la Turballe, le Croisic et La Baule). Quelles conséquences pour la baignade ? L'odeur est forte, l'eau est visqueuse, certains évoquent la "soupe" pour qualifier le milieu, tout ceci n'est pas agréable !

Si cette production de micro-algues est profitable dans un premier temps (production d'O₂, captation du CO₂, nourriture pour la chaîne trophique, zooplancton, poissons fourrages prédateurs), elle peut être mortelle car c'est une masse organique considérable qu'il faudrait d'ailleurs quantifier en fonction de la surface de l'épaisseur de la couche, et de la densité de cellules par litre d'eau.

Ces micro-organismes meurent et se déposent sur le fond où ils sont dégradés par des bactéries fortes consommatrices d'O₂. Rapidement, la colonne d'eau manque d'O₂, c'est l'anoxie. La conséquence sur la faune est dramatique et les mortalités de poissons et coquillages peuvent être importantes.



La baie de Vilaine touchée

Cet été, c'est surtout la baie de Vilaine qui a été touchée avec quelques congres retrouvés morts, mais une très forte mortalité des moules sur les bouchots ! *Une perte estimée entre 60% et 80% des stocks. C'est encore pour les mytiliculteurs une année creuse après trois années où les étoiles de mer ont décimé les moules.*

La qualité de l'eau et les fonds marins

Les conditions climatiques ont été particulièrement favorables pour la plongée la chasse sous-marine et l'observation des fond marins. Cependant en raison de ces épisodes de "blooms" de phytoplancton, l'eau était souvent turbide en surface et parfois sur plusieurs mètres, empêchant tout repérage de la surface. Au fond, l'eau était souvent plus claire, mais il faisait nuit, la lumière étant arrêtée par la masse turbide des premiers mètres. L'épisode a commencé vers le 12 juillet et n'est pas encore terminé sur certains secteurs. Nous avons alerté IFREMER qui a effectué des contrôles et mesures.

Une flore marine en régression sur la baie de la Baule, Le Pouliguen, une diminution des poissons

Alors qu'au large sur les plateaux de la Banche et du Four, les macros algues laminaires (hyperboréas, sacchorizes et saccharina latissima) sont luxuriantes, les laminaires dans la baie de la Baule (surtout hyperboréa) sont en régression, particulièrement au nord des Evens côté Penchateau, elles sont absentes à l'est. Sur les Troves, elles ont complètement disparu, par contre elles sont présentes derrière Bagueneau, côté large. A Penchateau sur la zone d'évacuation des vases du dragage du port, il n'y en a plus ! Sur les Fromentières où les vases du dragage du Port de Pornichet sont rejetées, plus aucune linaire ! Il est clair que l'influence de la Loire est sans doute un facteur important de turbidité et d'apports de sédiments, mais il y a 20 ans les laminaires étaient présentes partout ! Il y a donc d'autres phénomènes qui détruisent la flore, ce sont les dragages des ports à commencer par le Port autonome de Nantes-St Nazaire (5 millions de tonnes par an) et ceux des ports de Pornichet et du Pouliguen-La Baule. Un prochain article fera le point sur cette question.

De moins en moins de poissons, les fonds marins sont souvent déserts. Les mulets, poissons très présents les années passées sont de plus en plus rares en raison d'une surpêche. Le bar disparaît en raison d'une pêche sur les frayères depuis une trentaine d'années et que nous dénonçons, la sole est très rare voir inexistante. Quant aux poissons arrivés depuis une trentaine d'années, tels que les balistes ils ont été également décimés par les chalutiers. Seuls quelques rares individus ont été signalés cet été.

Des espèces se portent bien, les dorades royales, en raison des moulières qui se développent sur les roches (apports de vase pendant les crues de printemps). Le homard est également depuis plusieurs années très présent sans doute par l'absence des gros prédateurs tels que les bars...

Des incivilités de plus en plus importantes en mer

La mer est un espace de liberté et c'est tant mieux, mais on voit de plus en plus de comportements inadmissibles par méconnaissance ou le non-respect volontaire des réglementations. C'est ainsi que des bateaux rapides ou des jets skis passent à quelques mètres des plongeurs parfaitement signalés ou ne tiennent pas compte des pêcheurs à la canne, ennemis du bruit. Ces vedettes rapides ces jets skis circulent souvent à grande vitesse dans la zone des 300 mètres où la vitesse est réglementée. Des conflits d'usage sont inévitables, des accidents mortels sont possibles et il faut bien dire que peu de contrôles sont effectués. Quelques exemples dissuasifs permettraient sans doute d'améliorer les comportements.

Démocratie participative, relations Associations/élus, quelle réalité ?

Participation citoyenne, démocratie participative... Des mots que nous entendons dans la bouche de beaucoup d'élus. Mais quand est-il dans la réalité ?

Les associations, dans leur diversité, communiquent pour informer et faire passer leur message (réseaux sociaux, presse, médias). Souvent elles cherchent, pour faire changer ou améliorer les pratiques, à établir une relation avec les pouvoirs publics (Communes, Inter-communes, Département, Région, Etat) et parfois avec des entreprises. Du côté des pouvoirs publics, des réunions sont organisées au niveau local ou régional et de plus en plus sous la forme de questionnaires sur les réseaux sociaux. Ces réunions sont souvent la présentation d'exposés avec peu ou pas de débats. Des séances de travail ou des ateliers sont la forme actuelle la plus élaborée de la participation, avec le sentiment pour les organisateurs d'avoir répondu aux attentes. Puisque nous vous avons réunis et que vous avez eu le loisir de prendre la parole, nous avons fait notre travail de participation citoyenne. En fait, il s'agit d'une consultation. Mais quand est-il des propositions faites dans ces assemblées, des amendements, des propositions de co-construction de projets ! Souvent rien, car le politique, l' élu est dans une gestion du court terme alors qu'il faudrait articuler le court terme avec une vision systémique et une gestion du moyen et long terme. La question d'une gouvernance équilibrée, partagée, devient très vite une fin de non-recevoir, ou alors : "Si vous voulez faire passer vos idées faites-vous élire". Ce qui veut dire que l'élection représentative est la seule reconnue ? Alors dans ce cas le citoyen a un rôle démocratique intermittent, tous les cinq ou six ans, juste au moment de mettre son bulletin dans l'urne ?

Autre mode de participation, les enquêtes publiques, lors de projets importants, ces instances ne retiennent que très rarement les propositions, les alertes sur les dangers des projets, alors que les arguments sont solides et étayés.

Un autre moment de la vie démocratique, le débat public, mais celui-ci vient parfois après la décision, sans retour du choix d'un site alors que ce débat devrait permettre la définition du projet de son emplacement, de sa faisabilité !

Il ne faudra pas s'étonner alors du peu d'intérêt des citoyens pour la chose publique et de la désaffection des bureaux de vote. Le rôle et l'expression des associations et des citoyens peuvent alors prendre une forme contestataire et dénonciatrice. Les associations sont alors dans des postures critiques et se réfugient dans des oppositions stériles, ce qui n'est pas souhaitable. La démocratie participative est sans doute le système politique le plus difficile à mettre en œuvre mais le plus riche dans la qualité et l'élaboration des projets et aussi le plus fédérateur. Une formation des élus capables d'animer des débats est sans doute essentielle afin que la prise en compte des points de vue parfois divergents, sinon opposés soit discutée sur le fond. Permettre aux personnes engagées dans ce débat d'aller au bout de leurs propositions avec les renoncements et les avancées nécessaires.

Le vrai débat démocratique reste sans doute à construire et à approfondir, sinon à inventer.



Une pêche raisonnable et diversifiée

Gestion des stocks, préservation de la ressource, effort de pêche, quotas, pêche durable, ... autant de principes qui, appliqués à la filière professionnelle, font régulièrement l'objet de débats enflammés sur les pontons.

Mais si nous, pêcheurs plaisanciers, restons bien souvent circonspects sur l'efficacité réelle des mesures revendiquées par le monde de la pêche pour préserver les ressources marines, sommes-nous certains de pratiquer en toutes circonstances une pêche durable ?

Qu'est-ce qu'une pêche durable ?

La réponse est on ne peut plus simple : il s'agit d'une pêche qui pourrait se pratiquer indéfiniment, la ressource devant se régénérer à un niveau au moins égal aux prélèvements que l'homme y opère. Si tout l'enjeu réside la recherche de cet équilibre entre renouvellement et exploitation de la ressource, toute la sagesse serait de conserver une marge de sécurité raisonnable tant les inconnues sont nombreuses.

Pour le bar par exemple, espèce emblématique qui défraie la chronique et cristallise bon nombre d'opinions depuis des années, le taux de renouvellement des populations relève de multiples facteurs :

- La quantité globale de reproducteurs disponibles.
- Leur abondance sur les lieux de reproduction à la période favorable.
- Les conditions de courant et de température au moment du fraie et pendant les premiers stades de vie larvaire.
- Le bon état des habitats.
- L'abondance de proies adaptées à chaque stade de développement.
- ...

Le pêcheur plaisancier pratique-t-il une pêche durable ?

Globalement c'est le « oui » qui l'emporte ... un « oui, mais ».

Dans leur grande majorité les techniques de pêche mises en œuvre par les plaisanciers présentent un impact nul, ou pour le moins extrêmement faible, sur la qualité des eaux et sur la santé des fonds marins. Chasse sous-marine, casiers, pêche au leurres (à condition ... de ne pas en perdre trop souvent), etc. ... sont autant de pratiques vertueuses à cet égard. A contrario, les filets ou certaines pêches à pied peuvent se révéler localement plus problématiques (un filet ça ne se pose ni n'importe comment, ni n'importe où, et une pierre retournée ça se remet soigneusement en place!). Pour ceux qui pratiquent en bateau une attention particulière devrait être portée aux conditions de mouillage : les dégâts provoqués par une seule ancre et ses quelques mètres de chaîne sur un herbier de zostères, une zone de madrépores ou un champ de laminaires peuvent être impressionnants.

Globalement les techniques utilisées par les plaisanciers sont également relativement sélectives. En chasse sous-marine par exemple les prises accidentelles sont rares (on ne lâche le tir que sur un poisson identifié). En pêche aux leurres les espèces sont généralement bien ciblées, et les relâchés de poissons trop petit ou non désirés se font dans de bonnes conditions de survie. *La pratique des filets reste sur ce point-là aussi plus problématique puisque les poissons pêchés sont morts et la règle des trois bars par jour et par personne, peut être largement dépassée !*

Reste la question des quantités pêchées, et là ... entre les fanfaronnades des uns, la discrétion maladroite des autres, et les difficultés à les déterminer autrement que par le biais d'enquêtes statistiques limitées et d'extrapolations hasardeuses (et peut-être, parfois, un peu « orientées »), il semble difficile de se faire une opinion des volumes réellement prélevés par la pêche de plaisance.

Les bonnes pratiques

Au-delà du respect des différentes réglementations en vigueur, le pêcheur plaisancier responsable devrait sans doute s'imposer aujourd'hui une certaine éthique :

- Privilégier les méthodes de pêche sélectives.
- Privilégier les techniques les moins impactantes sur les habitats marins.
- Eviter de cibler les espèces les plus menacées, ou tout du moins le faire avec beaucoup de parcimonie.
- Prélever raisonnablement. Préférer par exemple la diversité des prises à la quantité prélevée. Rappelons que le législateur a posé le principe que « *le produit de la pêche de loisir est destiné à la consommation exclusive du pêcheur et de sa famille* ».
- *Respecter les règles ex : le bar 3 par jour et par personne.*

Compte-tenu de l'état de la ressource, aujourd'hui plus que jamais le pêcheur plaisancier se doit d'être responsable s'il entend pouvoir pratiquer encore à l'avenir son loisir ... tout comme il doit se montrer exemplaire s'il veut pouvoir légitimement peser dans les décisions parfois injustes et discriminatoires dont il fait de plus en plus l'objet.



Directive européenne Stratégie pour le milieu marin

La directive cadre stratégie pour le milieu marin (2008/CE/56, DCSMM) a été adoptée par l'Europe le 17 juin 2008. Cette directive environnementale développe une approche écosystémique du milieu marin. Son objectif est l'atteinte du Bon Etat Ecologique à l'horizon 2020. Concrètement il s'agit de maintenir ou rétablir un bon fonctionnement des écosystèmes marins (diversité biologique conservée et interactions correctes entre les espèces et leurs habitats, océans dynamiques et productifs) tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures dans une perspective de développement durable.

Cette directive s'articule avec les autres politiques environnementales (comme les directives « habitats faune- flore » et « oiseaux » et la directive-cadre sur l'eau) et sectorielles (comme la politique commune de la pêche), en lien avec le milieu marin. Elle constitue en outre le pilier environnemental de la politique maritime intégrée de l'Union européenne (en référence à la directive cadre pour la planification de l'espace maritime).

En France, la directive a été transposée dans le code de l'environnement. Elle s'applique aux eaux marines métropolitaines, divisées en quatre sous-régions marines : la Manche-mer du Nord ; les mers celtiques ; le golfe de Gascogne ; la Méditerranée occidentale.

Pour chaque sous-région marine, un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est élaboré et mis en œuvre. Les préfets maritimes et les préfets de Région de chaque sous-région marine sont en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le PAMM, avec les acteurs locaux concernés⁽¹⁾. Ce plan d'action comporte 5 éléments :

- une [évaluation initiale](#) de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines (réalisée en 2012) ;
- la définition du [bon état écologique](#) pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (2012) ;
- la définition d'[objectifs environnementaux](#) et d'indicateurs associés en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (2012) ;
- un [programme de surveillance](#) en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs environnementaux (adopté en 2015) ;
- un [programme de mesures](#) qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux marines ou à conserver celui-ci (adopté en 2016).

La DCSMM repose sur des cycles de 6 ans, jusqu'à l'atteinte effective du bon état écologique des eaux marines. Le premier cycle a débuté en 2012 et s'achèvera en 2018, avec l'évaluation de l'état des eaux marines (atteinte ou maintien du bon état écologique), la révision de la définition du bon état écologique et la définition de nouveaux objectifs environnementaux le cas échéant.

¹Services de l'État et établissements publics, collectivités territoriales, acteurs de l'économie maritime et littorale, les acteurs du monde scientifique, et les associations de protection de l'environnement.



Cette technique japonaise séculaire consiste à décérébrer le poisson avant de le saigner, afin de réduire stress et douleur, et donc d'améliorer la conservation et le goût.

Voyons donc tout cela en détail :

- la technique tout d'abord : dès le poisson sorti de l'eau, percez un trou au poignard sur le sommet du crâne en arrière des deux yeux (si vous avez touché juste, il se raidit instantanément), puis par ce même trou enflez une longue et fine aiguille à tricoter empruntée à votre grand-mère (ou bien un « Tegaki » en japonais, disponible sur internet) dans la colonne vertébrale afin de détruire également la moelle épinière responsable des mouvements musculaires caudaux, particulièrement importants notamment chez les gros mulets lippus (*Chelon labrosus*). Le poisson est en état de mort cérébrale et médullaire, mais son cœur bat encore, facilitant ainsi la deuxième étape, le saigner intégralement : double incision, par les ouïes vers l'aorte dorsale (si vous n'êtes pas doué en anatomie, retirez les ouïes, l'aorte est branchée dessus), puis petite incision sur l'aorte caudale un ou deux centimètres en amont de la queue.
- Cette manipulation est évidente pour le poisson pêché à la ligne et sorti de l'eau instantanément ; en revanche, pour les poissons de ligneurs s'étant débattus pendant des heures, le mal est fait (cf. plus bas), et c'est donc beaucoup moins efficace voire inutile s'ils sont morts (néanmoins, certains ligneurs scrupuleux réaniment leur poissons encore vivants en vivier afin d'appliquer la technique intégralement).
- Pour les chasseurs sous-marins, la situation est beaucoup plus aléatoire : tiré en pleine tête, le poisson est déjà décérébré, tiré dans les ouïes déjà saigné, tiré ailleurs déjà stressé donc il faut appliquer la procédure très rapidement dans l'eau.
- Quels sont les avantages, et donc quelles sont les explications ? Tout d'abord, un aspect éthique, imaginez-vous dans la même situation : vaut-il mieux mourir très lentement par asphyxie ou rapidement avec une balle dans la tête ? Ensuite, l'aspect gustatif : le sang est un redoutable milieu de culture pour les bactéries, donc un poisson saigné se conservera beaucoup mieux (deux fois plus longtemps pour le turbot), et le goût sera considérablement amélioré grâce à des transformations chimiques bloquées ou au contraire favorisées : l'acide lactique du stress, la dégradation de l'ATP en inosinate, lui-même transformé en umami (ou glutamate, le 5^{ème} goût !) en l'absence de stress, et au contraire aboutissant à l'ammoniac responsable de la mauvaise odeur des poissons dans le cas contraire. Testez cette technique sur ce poisson délicieux qu'est le lieu jaune, et vous ne voudrez plus jamais cuisiner la version à chair molle, inévitable en 2-3 heures avec la conservation classique. Les grands restaurateurs l'ont bien compris puisque qu'Alain Ducasse à Paris comme Alexandre Couillon à « La Marine » à Noirmoutier ne servent plus que de l'ikejime. On commence même à trouver des étiquettes « ikejime » chez certain poissonniers, seul inconvénient : 7 à 8 € plus chers au kilo !

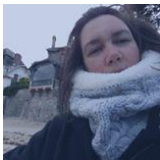
Bon appétit, Gérard Le Bobinnec.



Contacts

Pour nous contacter :



Jean-Claude MENARD, Président 	jc.menard@club-internet.fr	06.24.03.08.18
Aurélie BAUDOUIN, Secrétaire 	lily.baudouin@laposte.net	06.84.18.32.63
Jean-Pierre RIGAULT, Trésorier 	marsouin75@laposte.net	

Et pour suivre l'actualité de l'association :

- Le site de l'association : <http://www.assoloirevilaine.fr>
- La page Facebook : <http://www.facebook.com/pages/Association-Estuaire-Loire-Vilaine/256177791220264>



Bulletin d'adhésion 2018

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Téléphones :

Profession :

Faites-nous part de vos idées et de vos remarques sur l'association :

.....

.....

.....

.....

Comment pouvez-vous aider l'association :

.....

.....

.....

Le montant des cotisations pour l'année 2018 s'élève à :

Membres donateurs :

☐ adulte : 20 €

☐ couple : 30 €

☐ étudiant, moins de 25 ans : 10 €

Membres bienfaiteurs :

☐ €

(Bulletin d'adhésion à adresser à Association ELV, chez Mme BAUDOUIN Aurélie, 16 rue des Grandes Perrières, 44420 LA TURBALLE, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « association Estuaires Loire et Vilaine »)